



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du 30 novembre 2015

Le trente novembre deux mille quinze, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie du 3^{ème} arrondissement, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions :

- ♦ du Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, notamment ses articles L. 2121-9 à L. 2121-12 ;

Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM, Patrick BADARD, Nicole BISMUTH-LE CORRE, Gauthier CARON-THIBAUT, Laurence GOLDGRAB, Marie-Laure HAREL, Laurence HUGUES, Yves PESCHET, Quentin PICQUENOT, Benoît SOLÈS, Sylviane TROPPER.

Absents ayant donné pouvoir :

Christine FREY, Benjamin DJIANE.

Absents : /

Absents excusés :

Pierre AIDENBAUM propose d'observer une minute de silence.

Pierre AIDENBAUM remercie et passe au Conseil d'arrondissement. Il voudrait excuser Christine FREY qui a donné pouvoir à Gauthier CARON-THIBAUT et Benjamin DJIANE qui a donné pouvoir à Nicole BISMUTH-LE CORRE.

Il constate que le quorum est atteint et qu'ils peuvent donc démarrer le Conseil d'arrondissement.

1. 03-15-147 Désignation du secrétaire de séance

Pierre AIDENBAUM propose de désigner comme secrétaire de séance Mme Laurence HUGUES.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

2. 03-15-156 Approbation de l'ajout d'un vœu déposé séance tenante

Pierre AIDENBAUM demande de bien vouloir approuver l'ajout d'un vœu.

Cet ajout est approuvé à l'unanimité.

3. Communication: "Les investissements d'intérêts locaux - IIL"

Pierre AIDENBAUM explique qu'ils ont déposé, en même temps que cette communication, deux planches sur lesquelles ils ont l'intégralité des investissements d'intérêt local et la programmation sur la DASCO, la DDTC, la DFPE, la DJS, la DEVE et la DVD. Ils peuvent en prendre connaissance. Il annonce qu'ils peuvent en discuter. Il rappelle que chaque année au moment du budget - puisque le budget va être voté la semaine prochaine au Conseil de Paris -, ils connaissent les différentes lignes budgétaires pour le 3e arrondissement. Ils ont donc discuté - cette démarche se fait maintenant dans tous les arrondissements de Paris - de communiquer ces investissements et d'avoir éventuellement un débat avec les membres du Conseil sur ces investissements. Il ajoute que le processus de décision s'élabore à travers une étroite collaboration entre les différentes directions de la ville, la direction générale de la Maire d'arrondissement et les élus en charge des secteurs concernés.

Les IIL se répartissent en 2 enveloppes. Une est dédiée à l'espace public, l'autre aux équipements de proximité. Il rappelle aussi que ces enveloppes ne sont pas fongibles. L'enveloppe espace public est affectée dans deux directions : les espaces verts et la voirie. La somme allouée au 3e arrondissement est limitée à 269 500 €. Celle-ci avait été déterminée lors de la précédente mandature. Elle a été faite au prorata de la voirie secondaire, du nombre d'espaces verts dans l'arrondissement. Ce savant calcul est fait au niveau de tous les arrondissements.

Dans les espaces verts, ils ont une opération programmée pour 40 000 € qui concerne le square du Temple avec le réaménagement de l'aire technique. Cet aménagement rationalisera l'occupation de l'espace en facilitant notamment le travail des jardiniers et sera complété par un aménagement végétalisé. C'est la petite cabane qui est tout au bout du jardin. Une seconde opération de 60 000 € concerne la réfection de l'étanchéité des bassins du square Emile Chautemps. L'état actuel de ces bassins

occasionne d'importantes déperditions d'eau. Ce sont des travaux qu'ils avaient retardés mais qu'il faut absolument faire maintenant. Au total, 100 000 € seront investis sur les espaces verts.

Il indique que pour ce qui relève des crédits de voirie, 3 axes ont été décidés. Les aménagements de sécurité vont pérenniser et améliorer les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du plan Vigipirate à la fois devant l'école Quatre Fils pour 11 000 € et aux abords de l'institut supérieur européen, 28 rue des Francs Bourgeois, pour 20 000 €. Ils ont également une ligne sur la rénovation du patrimoine. Après analyse technique de la section territoriale de la voirie au regard de l'état d'usure constaté, ont été retenus, pour un total de 81 500 €, la réfection des trottoirs de la rue de Turbigo côté pair de la rue Condé et de la rue Volta, de la chaussée de la rue des Vertus, de la rue des Gravilliers à la cour de Rome et de la chaussée de la rue Saint-Martin. Deux tronçons sont concernés entre la rue Cunin Gridaine, la rue Greneta et de la rue Sainte-Apolline au boulevard Saint-Martin. Ils ont une ligne budgétaire pour modifier, et surtout améliorer, l'éclairage du passage du Pont-aux-Biches.

Pierre AIDENBAUM ajoute, concernant l'enveloppe dédiée aux équipements de proximité, que le 3^e arrondissement dispose de 1 109 500 €. Cette dotation permet une intervention de bon niveau dont les équipements qui sont rattachés à l'inventaire de l'état spécial. Les affaires scolaires ont un programme de sécurité, d'entretien du patrimoine. Il y a aussi la poursuite de la rénovation des toilettes. C'est quelque chose qui a été demandé par toutes les écoles. Ils ont déjà eu un programme de rénovation. Ils continuent cette rénovation des toilettes des établissements du 3^e arrondissement. Au total, 436 000 € seront budgétés dans les écoles du 3^e en 2016. Une somme à laquelle il faut ajouter 204 000 € qui était un reliquat de 2015 qu'ils vont remettre sur 2016. Cela fera une ligne budgétaire de 604 000 €.

Dans le domaine de la petite enfance, un certain nombre de choses sont prévues, notamment la modernisation du réseau d'eau pour 110 000 € à la crèche Brantôme. Le second concerne directement le confort des jeunes enfants avec la modernisation des éclairages pour 100 000 €. Un monte-charge sera créé à la crèche Rambuteau. Il y a aussi une cabane de jardin intégrant une chape de béton. Au total, 400 000 € seront investis dans les établissements de la petite enfance.

Concernant la DJS, il explique qu'au fil des années, ils ont fait de très nombreux et très coûteux travaux au gymnase Michel-le-Comte. Un vestiaire avait été délaissé. Il sera rénové en 2016 pour une somme de 20 000 €. Pour les locaux associatifs, ils ont la rénovation de la ventilation pour 48 000 €. Cela constitue aussi une fin d'opération qui s'inscrit dans la continuité d'un vaste projet de rénovation entrepris il y a plusieurs années.

Pour la Mairie du 3^e, 80 500 € sont budgétés pour poursuivre l'aménagement du 4^e étage. Ces crédits sont financés par le service général du service civil de la ville de Paris qui ne facture que les achats de matériel. Les travaux sont pris en compte sur un autre budget. 7 sanitaires seront créés au rez-de-chaussée. Ils correspondent à une nécessité depuis longtemps.

Pierre AIDENBAUM en vient à la remise à niveau de la cour d'honneur et l'emmarchement central pour 85 000 €. Il précise que c'est un peu vallonné près de la Mairie. Ils vont y remédier. Au total, 205 500 € seront investis sur la Mairie et 48 000 € sur les locaux associatifs Silvia Montfort. Les équipements du 3^e sont dans un excellent état d'entretien grâce aux investissements qu'ils ont réalisés les précédentes années, notamment dans les établissements scolaires.

Pierre AIDENBAUM assure qu'il est à disposition pour répondre aux questions et précise qu'il ne s'agit que d'une communication. Il n'y a pas de vote. Ce budget d'investissement local fera partie du budget général de la ville de Paris qui sera voté la semaine prochaine.

Marie-Laure HAREL déclare qu'il lui semble que les mairies ont la possibilité d'affecter jusqu'à 30 % de cette enveloppe au budget participatif. Elle souhaite savoir combien cela représente sur les sommes dont ils parlent.

Pierre AIDENBAUM répond que depuis cette année, il est possible de présenter dans le budget participatif jusqu'à 30 %. Ils ont été jusqu'aux 30 % dès cette année. Il demande quelles sont les sommes.

Nicole BISMUTH-LE CORRE assure qu'il y a à peu près 500 000 €. La ville abondait d'1 € par € mis. Ils avaient 500 000 € environ de la Mairie du 3e.

Pierre AIDENBAUM précise que l'intérêt de cette nouvelle formule est que toute somme pris sur le budget d'investissement est augmenté de la même somme par la ville de Paris. Ils ont donc un bonus. S'ils mettent 200 000 € de plus sur les investissements, la ville de Paris rajoute 200 000 €, ce qui fait 400 000 € pour des projets dans le cadre du budget participatif.

Il ajoute qu'ils ont des priorités, qu'ils ne peuvent pas tout faire mais que toutes les demandes qui ont été faites sont des demandes qui émanent de l'arrondissement, des différents services, des différents adjoints. Elles ont toutes été acceptées par l'Hôtel de Ville.

4. 03-15-148 Approbation du procès verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 2 mars 2015, réuni en formation de C.I.C.A.

Pierre AIDENBAUM soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. 2015 DLH 336 Réalisation sur le groupe "Molière" (3e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 37 logements par Paris Habitat OPH.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT explique qu'il s'agit du passage Molière. Il relie la rue Saint-Martin à la rue Quincampoix quasiment à l'angle de la rue Rambuteau au niveau du centre Georges Pompidou. Ce passage date du XVIIIe siècle ainsi que les bâtiments qui sont à l'intérieur. Le passage appartient totalement ou presque - à part les murs de la Maison de la poésie - au bailleur social Paris Habitat. Il y a 37 logements et 12 commerces dans ce passage. Suite à un certain nombre de plaintes des habitants sur la qualité de leurs logements, ils ont procédé à des sondages à la fin de l'année dernière. Ces sondages ont permis de se rendre compte que des travaux très importants étaient très urgents. Le bâti se dégradait totalement.

C'est donc une réhabilitation complète qui allait être nécessaire pour l'ensemble de ce passage qui est un des derniers passages à pans de bois de Paris. Ils en ont profité avec Paris Habitat pour introduire ce passage dans le Plan Climat. Ce dispositif permet de renforcer les moyens mis à disposition des bailleurs sociaux à partir du moment où ils remplissent un cahier des charges très strict en matière de développement durable et en particulier plus strict que les labels auxquels sont soumis les bailleurs sociaux pour la réhabilitation du patrimoine ancien, notamment le label habitat patrimoine environnement.

Cette réhabilitation va donc se faire sur 3 aspects :

- une première réhabilitation qui va permettre d'isoler l'ensemble du passage - les logements, les parties communes, les toitures - d'installer des VMC dans les logements, de changer les radiateurs et toutes les chaudières du passage.
- une réhabilitation des logements puisque les enquêtes montrent que des logements ne sont plus du tout aux normes.
- une végétalisation du passage. L'architecte sélectionné par Paris Habitat a été

choisi aussi parce qu'il s'était associé les services d'un paysagiste pour imaginer son projet de réhabilitation.

Ce projet va coûter 5 767 264 € et 542 160 € à la ville. Aucune contribution ne sera bien évidemment demandée aux locataires. Ces locataires vont devoir quitter leurs logements le temps des travaux. Ils seront tous relogés, soit de manière provisoire pour certains, soit de manière pérenne s'ils le désirent. A l'issue de cette réhabilitation, les heureux nouveaux locataires ou locataires revenus bénéficieront d'énormes gains énergétiques. Le passage verra les consommations de kWh/m²/an diminuer de 60 % et les émissions de gaz carbonique diminuer de 50 %. Cette réhabilitation permettra à chaque locataire de faire une économie annuelle sur ses loyers de 111 €.

Pierre AIDENBAUM demande s'il y a des questions et cède la parole à Mme Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL trouve très bien d'avoir pris l'initiative de ces travaux. Il y a beaucoup de travail pour remettre aux normes et rendre énergétiquement performants les logements de la ville. Cette initiative est donc la bienvenue. Elle constate que l'ensemble immobilier comporte 37 logements dont 9 vacants. Elle demande s'ils sont vacants parce que les personnes ont déménagé pour la réalisation des travaux. Cela lui est confirmé.

Elle s'interroge également sur l'éventuelle compensation offerte aux locataires et commerçants qui doivent déménager et fermer pendant les travaux. Elle note aussi que 16 des logements de l'ensemble immobilier seront réservés à des candidats locataires désignés par la ville de Paris pour 40 ans. Elle demande pourquoi 40 ans. Elle imagine que pendant les 40 ans, même si les candidats et les bénéficiaires des logements gagnent plus et ne remplissent plus les conditions, ils garderont le logement.

Gauthier CARON-THIBAUT répond que pour les commerces, ils sont dans une rupture d'un bail commercial. Il s'agit d'une procédure d'éviction avec une indemnité négociée entre Paris Habitat et les commerçants par l'intermédiaire d'avocats avec une possibilité de retour pour les commerçants qui rentrent dans le calcul de l'indemnité de départ. Il y a une jurisprudence et des procédures légales très claires.

Pour les locataires, les compensations sont de plusieurs ordres. D'abord, suite au Grenelle de l'environnement, il y a eu la possibilité de mettre en place une 3e ligne de quittance qui permettait, pour contribuer au plan de financement, de faire participer les locataires en reversant une partie des économies réalisées au bailleur social qui a réalisé les travaux. Vu que cette réhabilitation est lourde, il va y avoir des désagréments et donc des compensations à trouver. Ils ont décidé de ne pas appliquer cette 3e ligne de compensation. Paris Habitat prend donc totalement à sa charge les travaux de réhabilitation de ce passage.

Sur les déménagements, il y a une compensation qualitative. Bien évidemment, ils se mettront en quatre pour essayer de trouver des logements qui correspondent aux besoins des personnes qui vivent dans ce passage. Les frais de déménagement seront payés intégralement par Paris Habitat. Surtout, le prix au m² au retour dans le logement ne sera absolument pas changé. Ils ont un appartement remis à neuf et la problématique d'avoir des travaux réalisés pendant longtemps avec la nécessité de déménager. Il y a une autre compensation intéressante qui implique un non-retour dans le passage Molière. Toutes les personnes qui vivent dans un logement non accessible dû à leur handicap ou en situation de sur occupation se verront le temps des travaux attribuer un logement qui pourra être pérenne mais qui sera, du coup, un logement adapté à leur situation, à leur composition familiale, à leur santé, à leur loyer, à leurs ressources...

Pour les 40 ans, le droit de réservation se perd pendant 40 ans. Pendant cette période, dès qu'un logement se libère, la ville l'attribuera. Après, cela reviendra à Paris Habitat. Il précise qu'il n'est pas question du maintien dans les lieux.

Benoît SOLÈS a bien compris que la Maison de la poésie était une exception dans ce lot. Il demande si cela va être impacté au niveau de l'accès. Il croit se souvenir qu'il y a

une possibilité d'accès sur la rue.

Gauthier CARON-THIBAUT explique que le passage Molière sera impacté. Ils sont en train de regarder les possibilités de réorienter l'entrée du théâtre pour maintenir l'activité de ce haut lieu de la poésie à Paris. C'est en cours d'analyse, en lien avec la ville et la direction.

Pierre AIDENBAUM précise que ce qui est recherché, c'est que les travaux soient phasés de manière à ce que la Maison de la Poésie ne ferme pas. Pendant une partie des travaux, l'entrée se fera comme elle se fait actuellement par la rue Saint-Martin. Pendant l'autre partie des travaux, elle se ferait par la rue Quincampoix.

Il ajoute que tout cela s'est fait en concertation avec les riverains, les commerçants. Ils ont eu plusieurs réunions d'information ici-même avec Paris Habitat et avec l'ensemble des riverains pour leur expliquer les travaux. Il s'agit d'une grosse opération mais le fait de pouvoir rénover 37 logements qui seront tout à fait compatibles avec les normes actuelles lui paraît être une excellente chose. Naturellement, cela pose des problèmes pendant un certain temps comme tous les travaux

Il soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. 2015 DLH 352 Réalisation 27, rue de Picardie (3e) d'un programme de 4 logements PLA-I par la RIVP

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT indique que dans cet immeuble de 7 étages, ils sont confrontés à ce qu'a été l'évolution du parc social à Paris avec l'arrivée de ces fameux HBM où étaient mis dans les mêmes immeubles beaucoup de typologies sociales. Dans les derniers étages, étaient mis des chambres de bonnes, des tout petits logements. Il n'y avait pas les mêmes allocations de solvabilisation pour le logement. Il fallait chercher à loger tout le monde. Ils étaient confrontés à la question du prix au m². Néanmoins, ils réussissaient à faire des toutes petites surfaces permettant de reloger l'ensemble des Parisiens.

Tout cela a évolué. Les normes de ces logements sont inférieures aux normes des logements qu'ils mettent à disposition des personnes en réinsertion dans les centres d'hébergement. Il n'était plus tolérable d'avoir dans le parc social des logements qui font moins de 6 m². Il était très difficile de réussir à louer à des demandeurs de logement des chambres de 9 m² avec toilettes sur le palier. La Mairie de Paris a souhaité rationaliser tous ces espaces pour créer des logements familiaux, des logements pour couples, des logements pour célibataires mais surtout des logements de taille correcte et plus que correcte.

Dans ce dernier et 7e étage du 27 rue de Picardie, il y a 225 m² répartis aujourd'hui en 5 chambres de bonne, 6 logements de petite taille et 1 débarras collectif. Ils ont souhaité reloger les personnes qui vivent dans ce dernier étage pour pouvoir récupérer leurs logements et faire de gros travaux de restructuration qui permettront de passer de 11 structures de logement à 2 F3, 1 F4 et 1 F5 dont 2 seront attribués par la ville de Paris avec des loyers à 5.97 € / m². Ces travaux coûteront 721 218 € dont 130 145 € à la charge de la ville de Paris. Tout cela fait partie du plan chambres de bonnes, annoncé au Conseil de Paris par Ian BROSSAT, qui consiste à mobiliser l'ensemble des bailleurs sociaux sur la transformation de ces chambres de bonnes en véritables logements.

Pierre AIDENBAUM ajoute qu'ils avaient d'énormes problèmes avec les différents locataires, d'énormes soucis de cohabitation entre les locataires du 7e étage et les autres

locataires. Cela permet de faire de beaux logements familiaux - ce qui est une denrée un peu rare dans le 3e - dans un immeuble emblématique du 3e arrondissement.

Gauthier CARON-THIBAUT précise que cet immeuble fait partie des grandes réhabilitations du parc social pour atteindre leurs objectifs de développement durable. Ils ont voté la délibération il n'y a pas longtemps. Cet immeuble fait totalement peau neuve.

Pierre AIDENBAUM soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. 2015 DVD 129 Nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris - Approbation

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT explique que le document de la voirie est un document fondateur qui régit les modalités d'intervention sur le domaine public routier de la ville de Paris et qui prend en compte les arbres d'alignement puisque ces arbres sont sur la voirie. Dans le cadre de la refonte du document actuel, il y a un certain nombre de dispositions en matière environnementale qui sont renforcées avec 3 axes :

- la gestion des déchets.
En cas de production des déchets, l'indemnisation devra être assurée par l'intervenant conformément aux diverses réglementations en vigueur. Ils renforcent les dispositions en disant que tout dépôt de déchets sur la voie publique est strictement interdit.
- la protection de l'environnement.
Le règlement de la voirie met l'accent sur la nécessité d'anticiper au mieux les éventuels impacts environnementaux lors des chantiers de voirie. Toutes les dispositions seront prises par les entreprises pour utiliser les techniques les moins pénalisantes en terme de risque de pollution, pour humidifier les zones de travaux afin d'abattre les poussières au sol plus rapidement, d'éviter la pollution des réseaux d'assainissement. Sur la question des arbres, des protections particulières seront ajoutées. La protection des arbres devra être assurée par un dispositif agréé par la ville de Paris. Aucun fût contenant des liquides susceptibles de polluer la terre ne devra être stocké près des arbres et toute protection devra être prise à partir du moment où sont réalisés des travaux de tranchée pour qu'aucun coût ne vienne choquer le tronc ou couper les racines de l'arbre. L'intervenant ne pourra en aucun cas procéder lui-même à l'abatage ou à l'élagage d'un arbre qui gênerait la progression du chantier. Il fallait le rappeler à quelques entreprises, commente-t-il.
- la problématique de l'amiante.
Le nouveau règlement de voirie prend désormais en considération cette nouvelle problématique que ce soit en amont, avant le démarrage des chantiers, ou jusqu'à l'élimination des déchets amiantés. Le nouveau règlement insiste donc sur la nécessité du repérage avant les travaux. Les dispositions prévues sont essentiellement de 4 ordres : le conditionnement des déchets amiantés, les méthodes de destruction, les mesures environnementales d'émission de fibre, les opérations de désamiantage. La ville s'autorise, dans ce nouveau règlement, à réaliser de manière aléatoire et surtout pendant le déroulement du chantier ses propres mesures d'empoussièrement environnemental. Avant, cela ne pouvait se faire qu'au début et à la fin. Pendant le courant du chantier, les mesures devaient être apportées par l'intervenant. Suite à ces mesures en cas de dépassement du

seuil, l'intervenant devra arrêter sans délai le chantier. En cas de refus, la ville de Paris se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée pour faire arrêter la pollution aux frais de l'intervenant. Les intervenants seront informés du risque de la présence d'amiante dans les matériaux constitutifs de la voirie via une cartographie mise à disposition des intervenants. Ils auraient pu souhaiter que ces informations ne soient pas mises à disposition de l'intervenant mais également des Parisiennes et des Parisiens.

Pierre AIDENBAUM demande s'il y a des questions et cède la parole à Mme Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL explique qu'ils vont voter contre pour plusieurs raisons. Le contexte général dans lequel la ville gère la voirie ne les satisfait pas. Le budget de la voirie réduit chaque année, selon elle. L'état de la voirie se dégrade, ce qui est particulièrement préjudiciable aux cyclistes et aux piétons comme en témoignent les indemnisations assez récurrentes en cas d'accident. La refonte du règlement soulève 3 questions.

Elle estime que cela revient à privatiser l'espace public puisque sont conférées aux intervenants des missions qui ne sont pas originellement de leur compétence comme la programmation des feux par exemple. Ces missions privent les mairies d'arrondissement de marges d'actions comme le fait de pouvoir réaliser des interventions urgentes pour réparer la voirie. Ce qui disparaît de l'espace public ne leur plaît pas.

Elle juge que la coordination des intervenants qui sont amenés à opérer sur la voirie est loin d'être optimale. Elle n'est pas améliorée dans le nouveau règlement. Elle ajoute que des insuffisances majeures sont relevées depuis longtemps. Là encore, elles ne trouvent pas d'amélioration dans le nouveau règlement. Pour citer quelques exemples, les moyens de contrôles et de sanctions des bruits parfois causés par les travaux sur la voirie qui nuisent aux riverains ne sont pas du tout opérationnels. L'information aux riverains est largement perfectible. Souvent, les panneaux indiquent des travaux de courte durée mais ils ne sont pas informés de la durée exacte et de l'objet exact des travaux. Or, il est plus facile de supporter des nuisances en sachant exactement de quoi il s'agit. Il n'y a pas beaucoup de progrès dans le cadre de ce nouveau règlement. Pour ce qui est de l'accessibilité en cas de travaux, il est parfois difficile pour les personnes en fauteuil roulant, pour les poussettes... Ils ne voient pas d'amélioration.

Elle considère que les délais impartis aux réfections de voirie qui sont améliorés dans ce règlement est une bonne chose. Mais pour tous les points qui ne progressent pas, le nouveau règlement leur semble insatisfaisant.

Pierre AIDENBAUM souhaite répondre sur plusieurs points. Il pense qu'ils font un mauvais procès sur l'information. Aujourd'hui, sur la plupart des travaux de voirie ou sur les égouts, l'électricité, il y a maintenant une information très précise sur les panneaux. Deuxièmement, dans le 3e, à chaque fois qu'il y a des travaux, une lettre d'information est distribuée à tous les riverains pour leur expliquer la nature des travaux et le délai. Il ne dit pas que c'est encore parfait mais il assure que cela se pratique pas mal dans le 3e. L'information s'améliore même s'il admet qu'elle est perfectible.

Sur la dégradation de la voirie, il explique qu'au contraire, la voirie a été améliorée dans tout Paris et particulièrement dans le 3e. La voirie du 3e est en bon état, affirme-t-il. Chaque année, ils font des travaux sur des trottoirs, des portions de rue. Il juge que c'est un slogan qui a été repris par le groupe politique de Mme Marie-Laure HAREL. Tous les gros travaux de voirie réalisés pendant ces deux dernières mandatures montrent que la voirie est satisfaisante. Les gens disent souvent qu'ils n'arrêtent pas de faire des travaux de voirie. A chaque fois, cela pose des problèmes de bruits, de nuisances. Sur ce nouveau règlement, il pense qu'ils leur font un mauvais procès.

Il souligne, comme elle l'a fait, que jusqu'à présent, en cas de travaux de voirie, ils faisaient des travaux et une autre société venait faire la remise en état définitive de la chaussée. Dans ce règlement, il est indiqué très clairement que dorénavant, la même

société fera les travaux et aura la responsabilité de terminer les travaux. Il n'y aura pas de décalage entre la fin des travaux et la remise en état. Cela n'a pas été facile à faire admettre aux entreprises mais c'est une avancée considérable.

Il cède la parole à Mme Sylviane TROPPER.

Sylviane TROPPER ne souhaite pas parler du 3e arrondissement. Elle dit travailler parfois avec ses enfants qui ont des restaurants dans Paris et qu'elle connaît 2 cas de non-information dans le 9e et dans le 1er qui ne sont pas des arrondissements de gauche. Ils ont des tout petits trottoirs, rue du marché Saint-honoré par exemple. Il y a eu d'énormes travaux. Au moment où ils travaillent le plus - entre 12h et 14h -, ils n'avaient même pas de planche à mettre devant l'entrée du restaurant. Ils ne sont informés ni sur la durée, ni sur le début, ni sur la fin.

Dans le secteur Commines, Filles du calvaire, ils ont des trottoirs extrêmement dégradés, ajoute-t-elle. Elle les emprunte elle-même et s'y tort parfois les chevilles. Des racines d'arbres ressortent beaucoup sur le boulevard.

Pierre AIDENBAUM reconnaît qu'ils ont un gros problème avec les racines d'arbre, rue de Picardie aussi, en face du Carreau du Temple. Des arbres sont magnifiques mais les racines ont complètement éventré la chaussée de 50 cm parfois. Ils ont un dilemme. Ils ne vont pas couper les arbres. S'ils coupent les racines, les arbres meurent. Ils réfléchissent, notamment pour la rue de Picardie à faire éventuellement un aménagement qui intégrerait les racines. C'est un vrai problème qui ne leur pas échappé.

Il rappelle que dans le 3e arrondissement, ils ont fait de gros efforts en termes de voirie ces dernières années. Ils ont un budget et chaque année, ils essaient de réparer là où c'est nécessaire. Il y a des endroits où les potelets dégradent la chaussée. Ils sont cassés notamment aux endroits de livraison. Il les a fait refaire il y a 3 / 4 mois et a constaté qu'à nouveau, 4 potelets sont défoncés. Ils essaient d'éviter le stationnement des véhicules sur les trottoirs. Ils font des expérimentations en ne remettant pas tout de suite des potelets pour voir comment cela se passe. En cas de mauvais retours, ils remettent des potelets. Selon les quartiers, cela ne se passe pas trop mal. Rue de Normandie par exemple, ils ont refait la rue, n'ont pas remis de potelets et la journée la voie est assez dégagée. Il n'y a pas de retour négatif des riverains. Les potelets ont l'inconvénient de servir de point d'attache pour les motos. Quand le trottoir est étroit, les piétons ont du mal à passer.

Il soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée. (3 voix contre)

8. 2015 DDCT 129 Subventions (26 473 euros) fonds du maire en faveur de 6 associations du 3e arrondissement

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Yves PESCHET.

Yves PESCHET explique qu'il s'agit de 6 associations qui sont :

- le comité des fêtes du 3e : 7 000 €
- le fonds social juif unifié : 6 500 €
- l'association Postures : 4 500 €
- l'association les Jeudis Arty : 1 000 €
- l'association Tendances numériques : 2 473 €
- Ciné Carreau : 5 000 €

Pour ce qui est du comité des fêtes, il s'agit de contribuer au financement du spectacle de Noël offert aux écoles élémentaires de l'arrondissement. Le spectacle est différé pour l'instant. Les écoles ont interdiction de sortir en groupe pour des sorties exceptionnelles dont celle-ci. Il a fallu, à regret, différer la réalisation de ce spectacle. Il

indique que des négociations sont en cours avec le Cirque d'hiver pour obtenir une séance un peu plus tard, en février ou mars. En attendant, la proposition a été faite, lors d'une réunion avec les chefs d'établissement et les directions d'école jeudi matin, d'offrir un livre qui ne remplace pas le spectacle mais pour que les enfants aient un cadeau avant les vacances de Noël. La proposition a reçu l'approbation à l'unanimité des chefs d'établissement et des directions d'école. Un livre sera offert à chaque élève de maternelle et d'élémentaire dans les trois semaines qui viennent.

Pierre AIDENBAUM précise que ces livres seront choisis en collaboration avec l'Education nationale.

Yves PESCHET confirme qu'ils se sont tournés vers la conseillère pédagogique de circonscription qui a eu la gentillesse dans l'urgence, pendant son week-end, de préparer une sélection de livres de telle façon qu'ils soient de qualité, adaptés à l'âge des enfants, commandables et livrables dans le court délai qui les sépare des vacances de Noël. Il tient à la remercier car elle s'est donné de la peine pour rendre ce service.

Pour le fonds social juif unifié, il s'agit de financer en partie le festival des cultures juives qui se tiendra cette année du 14 au 28 juin sur le thème de l'audace. Il y aura une programmation de 3 soirées destinées à un public plus jeune ou la création contemporaine liée aux musiques du monde dans le cadre d'une fusion entre tradition et modernisme, entre folklore et avant-garde.

L'objet de l'association Postures est de développer des actions de sensibilisation au théâtre contemporain en direction des jeunes publics non initiés. Cette association intervient à l'école maternelle Paul Dubois (32 heures), au collège Montgolfier (36 heures) et au lycée Simone Veil (5 heures). L'objectif du projet est de créer des journaux d'élèves dans les établissements scolaires du 3e arrondissement. Il rappelle que l'idée de soutenir cette action avait été présentée par Patricia Brebion-Valla qui y avait mis tout son savoir-faire et toute son empathie. Il se permet de souhaiter que cette subvention puisse bien être votée en pensant à elle.

L'objet des Jeudis Arty est l'organisation, avec les galeries parisiennes, d'événements artistiques et culturels et notamment avec des nocturnes dans les galeries du 3e arrondissement.

La subvention pour l'association Tendances numériques concerne la promotion des nouvelles technologies, des blogs et des arts graphiques et qui a vocation à toucher un public extrêmement large. Cette association organise Festiblog, le festival de la bande-dessinée numérique créé en 2005, pionnier des événements culturels numériques, en faisant le pont entre l'édition papier et les nouvelles formes de lecture.

L'association Ciné Carreau anime depuis l'ouverture du Carreau du Temple à peu près une fois par mois une séance de ciné-club un peu à l'ancienne avec la participation d'acteurs ou d'intervenants dans les films présentés. Elle s'est lancée depuis 3 ans dans une tentative de faire vivre un ciné-club avec le soutien de la direction du Carreau du Temple. Elle avait besoin que la Mairie la soutienne un peu. C'est la raison pour laquelle il est demandé de voter une subvention de 5 000 €.

Il précise que des militants associatifs sont parmi eux. Leur engagement est à la fois de qualité et quantitativement important aussi. Il pense que c'est l'intérêt de l'arrondissement que Ciné Carreau reçoive cette aide. Outre lui donner les moyens de fonctionner, cela lui donnera le moral pour continuer leur action qui est très originale et qui fait du bien à beaucoup de monde dans le 3e. La fréquentation moyenne de Ciné Carreau représente environ une centaine de personnes par séance en moyenne, conclut-il.

Pierre AIDENBAUM soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. 2015 DDEES 237 Subvention (3.300 euros) au Comité Francs Bourgeois pour les illuminations de fin d'année 2014 (3e)

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Nicole BISMUTH-LE CORRE.

Nicole BISMUTH-LE CORRE indique que, comme chaque année à l'occasion des fêtes de fin d'année, les commerçants, artisans et surtout les associations de commerçants se mobilisent pour illuminer les rues de Paris. Ces associations demandent des subventions à la ville, ce qui leur permet de participer à ces illuminations. Elle argumente que cela dynamise le quartier. Pour obtenir ces subventions, il faut respecter certaines conditions : illuminer pendant 7 semaines avec des horaires limitées à 2h du matin - dans leur quartier, c'est plutôt minuit - et le matin de 7h à 9h pour que les enfants voient les illuminations en allant à l'école. Cela leur fait plaisir.

Il est question, cette année, d'une subvention pour le Comité Francs Bourgeois de 3 300 € pour les illuminations de 2014.

Pierre AIDENBAUM soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. 2015 DDEES 268 Vital Quartier 1- Concession publique d'aménagement et de développement économique-Avenant n°6

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Nicole BISMUTH-LE CORRE.

Nicole BISMUTH-LE CORRE rappelle qu'en 2004, la ville a confié à la Semaest la mise en place du dispositif Vital Quartier 1 qui concerne en partie plusieurs arrondissements mais en partie le 3e. Ce dispositif arrive à sa fin le 31 décembre 2015. La ville avait donné son droit de préemption urbain et avait avancé 57 M€ remboursables. Elle propose aujourd'hui d'abroger la dérogation de droit de préemption de la ville et d'autoriser à signer un avenant permettant un nouvel échancier. La Semaest doit rembourser 50 M€ sur les 57 M€.

Pierre AIDENBAUM soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. V03-15-155 Vœu relatif aux violences contre les forces de l'ordre dimanche 29 novembre, place de la République.

Pierre AIDENBAUM procède à la lecture du vœu qui est sur les tables et qui n'a pas vocation à être présenté à l'Hôtel de Ville mais qu'il souhaite voir voter par le Conseil du 3e arrondissement de manière à faire connaître sur les sites de la Mairie la position de la Mairie du 3e par rapport à ces événements.

"Considérant que moins d'un an après les terribles attentats du mois de janvier, notre ville a été de nouveau frappée le vendredi 13 novembre en plein cœur par un terrorisme dénué de tout humanité, une violence où s'exprime la haine et la détestation de la liberté.

Considérant que la place de la République ait été improvisée et érigée en mémorial pour témoigner de la douleur des citoyens, de leur soutien aux victimes et à leurs proches et de leur amour pour Paris.

Considérant que dans un contexte de menace élevée, le Préfet de police a été amené à prendre des mesures immédiates pour garantir la sécurité des personnes en interdisant toutes les manifestations sur la voie publique dans l'ensemble de l'Ile-de-France.

Considérant qu'en dépit de l'interdiction de manifester décidée dans le cadre de l'état d'urgence quelques centaines de personnes opposées à la conférence sur le climat s'étaient rassemblées sur la place de la République à l'appel de groupuscules notamment un connu sous le nom d'Anti COP21.

Considérant les violences contre les forces de l'ordre et les comportements indignes dimanche après-midi sur le lieu de mémoire des victimes des attentats place de la République entre manifestants encagoulés qui se sont emparés des bougies, des fleurs déposées en hommage aux victimes des attentats pour les lancer sur les forces de l'ordre.

Considérant le professionnalisme des forces de l'ordre représentant des femmes et des hommes d'exception auxquels nous assurons notre reconnaissance et notre soutien dans l'épreuve que traversent les Parisiens.

Considérant l'engagement des forces de l'ordre pour nous permettre quotidiennement de vivre ensemble et en sécurité, le Conseil d'arrondissement sur proposition de Pierre AIDENBAUM demande que soient fermement condamnées les violences à l'encontre des forces de l'ordre."

Il annonce qu'il va donner la parole aux membres du Conseil sur les modifications qu'ils souhaiteraient apporter à ce vœu. Ils ont assisté à une véritable guérilla urbaine qui a duré des heures et des heures sur la place de la République dans des conditions effroyables alors qu'au même moment il y avait une manifestation silencieuse, tranquille, autorisée. Ils ont assisté à une action de ces groupes dont certains sont identifiés. Ils sont cagoulés mais les groupes sont identifiés. Des personnes ont été identifiées. A la suite de ces manifestations, plus de 200 personnes ont été appréhendées par les forces de police.

Ils sont dans le 3e arrondissement et la moitié de la place de la République appartient au 3e arrondissement. Les forces de police du 3e ont déjà été extrêmement présentes au Bataclan dans les premières heures sur place. Le commissaire de police qu'ils ont rencontré leur a fait état de leur action à ce moment-là. Et ils sont encore confrontés dimanche à ces actions.

Il pensait qu'il était important que le 3e arrondissement puisse s'exprimer et faire valoir surtout au commissariat du 3e et plus généralement au Préfet de police son soutien aux forces de l'ordre par rapport à ces événements.

Il cède la parole à M. Yves PESCHET.

Yves PESCHET estime qu'il peut paraître bizarre que quelqu'un de sa génération - la génération 68 - soutienne la police. Là, ils sont dans une situation extrêmement grave. Ils ont tous pu apprécier le rôle de la police et des services publics dans leur ensemble lors des événements du 13 novembre. Il pense à la police, aux pompiers, aux services hospitaliers qui ont été d'une efficacité et d'un courage remarquable. Le temps n'est pas à la plaisanterie concernant ces services publics qui ont un rôle éminent dans la situation qui s'est installée il y a une quinzaine de jours.

C'est la raison pour laquelle il votera ce texte s'il s'accompagne d'une modification qui concerne le 6e paragraphe. Il propose la rédaction suivante :

"Considérant le professionnalisme des forces de l'ordre que nous assurons à la fois de notre reconnaissance et de notre soutien dans l'épreuve que traversent les Parisiens."

Il demande la suppression de la mention "des hommes et des femmes d'exception".

Pierre AIDENBAUM le note et cède la parole à Mme Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL annonce qu'ils vont bien évidemment voter ce vœu avec le regret que soit supprimée la référence à des femmes et des hommes d'exception. Malgré cet amendement qu'ils regrettent, ils voteront le vœu, répète-t-elle.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS partage la surprise de Mme HAREL sur l'observation de M. PESCHET qu'il a du mal à comprendre puisqu'il dit lui-même qu'il faut appréhender cet événement avec gravité, sans plaisanter. Il remarque qu'il fait avec un peu d'humour le rappel de sa difficulté à féliciter les forces de police. C'est sympathique. C'est son histoire. Mais demander à enlever les mots "hommes et femmes d'exception" est étonnant. Il ne souhaite pas polémiquer. Il sait bien qu'il reconnaît que le travail de la police est important.

Pour aller plus loin, il regrette dans ce texte la mention "appel de groupuscules se disant anti COP21". Il rappelle que le Maire a dit dans sa présentation que certains groupuscules étaient connus. Puisqu'ils sont connus, se structurent, communiquent sur les réseaux, ont des attitudes scandaleuses, il trouve qu'il faudrait avoir le courage de les nommer. Ce n'est pas faire de la délation mais s'ils les connaissent pourquoi ne pas oser dans un vœu comme celui-là les nommer, s'interroge-t-il. Ce n'est pas stigmatiser. C'est faire la différence entre ceux qui viennent véroler une manifestation ou des idées que d'autres voulaient pacifiquement porter. Il faut arrêter la pudeur ou la demi-mesure dans un sens comme dans l'autre.

Pierre AIDENBAUM confie qu'il a même hésité à inscrire anti COP21 parce qu'une action de justice a été entreprise à la demande du procureur de la République sur un certain nombre de groupes qui étaient là mais aussi sur des groupes qui ont appelé à la manifestation alors qu'elle était interdite. Dans la loi, les groupes qui appellent à une manifestation interdite sont aussi responsables que ceux qui participent directement à la manifestation interdite.

Comme une action de justice est en cours, c'est à la justice de dire quels groupuscules étaient là et quels groupes ont commis des actions. C'est pour cela qu'il ne souhaite pas les citer. Il pense même que anti COP21 est une formation qui s'est mise en route et qui comprenait différents groupes. C'est général et cela ne vise pas en particulier telle ou telle association. Il ne peut pas se permettre de mettre nommément tant que la justice ne s'est pas prononcée. C'est la raison pour laquelle il faut être prudent, conclut-il.

Il cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT remercie M. le Maire d'avoir pris l'initiative de présenter ce vœu. Il aimerait faire quelques modifications, en particulier rajouter un considérant, après le 3e considérant, rédigé comme tel :

"Considérant que l'annulation de la marche pour le climat a été une grande déception pour la société civile internationale et que des événements revendicatifs mais pacifiques et statiques se sont déroulés sans incident dans la capitale".

Il se félicite également qu'ils aient d'ores et déjà décidé de supprimer "le soutien le plus absolu" dans l'épreuve que traversent les Parisiens. Qui aime bien sait critiquer. Il n'a pas d'avis particulièrement sur "représentant des femmes et des hommes d'exception" même s'il pense que les forces de l'ordre ne représentent pas mais qu'ils sont.

Il insiste sur le fait qu'il lui paraît nécessaire de rajouter à côté de "Considérant le professionnalisme des forces de l'ordre" : "le professionnalisme et l'intransigeance des magistrats". Il pense que tout le monde sera d'accord dans cette assemblée pour citer le caractère exceptionnel également des magistrats qui, dans la période actuelle, permettent de garantir que l'état d'urgence se déroule dans un état de droit et de faire qu'à l'heure actuelle, une dizaine de gardes-à-vue ont été prononcées sur les 150 personnes arrêtées dimanche par les forces de l'ordre.

Pierre AIDENBAUM dit ne rien avoir contre cet ajout. Il précise qu'il avait plus ciblé sur la manifestation de dimanche. Naturellement que le procureur de la République et le parquet de manière générale ont une attitude exceptionnelle.

Il ajoute qu'hier soir, a eu lieu un débat sur BFM TV avec la Maire de Paris et le Maire de Bruxelles. Ce dernier regrettait que la justice ne puisse pas intervenir directement comme cela a été fait. Les décisions qui sont prises à Paris sont prises à 3 niveaux. Pour y avoir

participé, elles sont prises avec la Maire de Paris, le Préfet de police et le Procureur de la République. C'était pour répondre à certains débats récurrents depuis 30 ans sur la police municipale à Paris. Ils auront ce débat puisque c'est la proposition d'un groupe politique d'instituer à Paris une police municipale.

Il s'adresse au groupe Les Républicains pour dire que la Maire de Paris a décidé il y a 2 mois environ de mener une réflexion sur le statut de la ville de Paris à différents niveaux. Parmi les sujets évoqués, il y a justement les pouvoirs de police, de l'Etat, du Préfet, de la Mairie de Paris... Il est question d'une police municipale mais surtout du fait de déterminer qui fait quoi à Paris. Par exemple, les contractuelles sont totalement dépendantes du Préfet de police mais c'est la ville de Paris qui les paye. La Maire de Paris pense qu'il faut de la clarté. S'ils payent, ils doivent en avoir le contrôle. Se tient aussi la discussion sur l'éventualité d'une police municipale.

Il regrette que le groupe politique de l'opposition boycotte ces réunions et n'y participe pas contrairement à l'UDI. Le président du groupe UDI à l'Hôtel de Ville a porté toute une série de considérants. Il apporte beaucoup au débat. Il trouve bizarre l'attitude de vouloir un certain nombre de choses mais de ne pas vouloir contribuer à la réflexion sur ces mêmes choses. Ils essayent de revoir le statut de Paris. C'est un débat et cela a toujours été un débat plus à l'intérieur de la droite qu'à l'intérieur de la gauche. A chaque fois que la droite était au pouvoir, ils n'en parlaient plus. C'est à chaque fois qu'ils sont dans l'opposition qu'ils en parlent. Ce sont des jeux politiques.

Il sait que le groupe Les Républicains a l'intention d'intervenir comme un cheval de bataille sur la police municipale à Paris. Ils auront ce débat dans une autre enceinte mais ils peuvent l'avoir ici aussi. Il regrette qu'à Paris par exemple, le précédent pouvoir a supprimé la police de proximité. Ils se rendent compte aujourd'hui que la police de proximité qui existait dans tous les quartiers de Paris était très utile. Elle était en proximité avec les habitants, les commerçants. Il y avait un véritable rapport qui n'existe plus.

S'ils peuvent convaincre leurs amis politiques de participer à la réflexion sur le futur statut de Paris, il demande à ce qu'ils s'en fassent les porte-parole.

Marie-Laure HAREL rétorque qu'elle le fera avec plaisir mais elle rappelle que non seulement, elle n'est pas responsable de ce que ses collègues font dans les autres arrondissements mais elle croit pouvoir dire que la majorité a affaire au groupe Les Républicains le moins sectaire des arrondissements de Paris. Cela ne les dérange pas de voter avec eux un certain nombre de délibérations même quand, dans les autres arrondissements, l'opposition est systématique. Ils essayent de faire la part des choses. Elle ne trouve pas sympathique de la part du Maire de les incriminer pour ce que les autres peuvent faire ou pas. Ils se donnent du mal pour ne pas être dans une logique sectaire et l'opposition systématique.

Pierre AIDENBAUM assure qu'il ne l'incrimine pas mais que son groupe a ouvert le débat. Il répète que le débat est ouvert et que chacun peut y participer. Ce débat ne dépend pas du 3e arrondissement. Il concerne les 20 arrondissements de Paris.

Il propose de revenir au texte et cède la parole à Mme Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES souhaite dire plusieurs choses sur ce vœu. Ils l'ont découvert très tardivement. Bien sûr, ce vœu répond à une actualité. Elle annonce qu'elle va prendre un peu de temps pour expliquer leur position.

Ils saluent, comme tous ici, le dévouement de l'ensemble des services publics et notamment des forces de l'ordre après les terribles attaques que Paris a subies. Ils l'avaient vu après les attentats contre Charlie Hebdo entre autres et ils le voient encore aujourd'hui. Elle croit qu'il faut effectivement leur rendre hommage.

Ils condamnent aussi extrêmement fermement les violences et les profanations du mémorial improvisé place de la République. Ils les condamnent d'autant plus fermement qu'ils savent que certains sont tentés par des amalgames alors que la philosophie qui anime l'écologie politique est avant tout animée par des intentions pacifiques.

Cela étant dit, ils souhaitent également rappeler les événements pacifiques qui se sont tenus : la chaîne humaine pour le climat qui s'est déroulée dans le calme, à laquelle ils ont participé, avec beaucoup d'énergie joyeuse et constructive de la part des participants. Il est possible de comprendre une certaine frustration de ne pas avoir pu montrer avec plus d'ampleur la nécessité d'agir réellement pour limiter l'état d'urgence climatique qu'ils connaissent.

Il y a une difficulté aujourd'hui pour les mobilisations citoyennes, pour qu'elles puissent s'exprimer. C'est la raison pour laquelle, elle souhaite également saluer les formes originales d'expression, l'inventivité des initiatives pacifiques qui se sont tenues dimanche et qui vont continuer à se tenir malgré l'interdiction de manifester.

Ils regrettent très amèrement que ces mobilisations pacifiques aient pu être entachées et éclipsées du fait des agissements de certains groupuscules. Il est aussi vraiment nécessaire de ne pas réagir trop à chaud par rapport à de tels événements. C'est la raison pour laquelle elle va proposer des amendements en demandant un peu d'indulgence au vu des délais qui étaient les leurs, notamment sur le considérant n°4 :

"Considérant qu'en dépit de l'interdiction de manifester décidée dans le cadre de l'état d'urgence, des groupuscules violents s'étaient glissés parmi les personnes rassemblées sur la place de la République."

Cela lui paraîtrait plus juste parce que des personnes qui étaient place de la République ont bravé l'interdiction de manifester mais il y avait des groupuscules à l'intérieur. Là, ils ont l'impression que seuls ces groupuscules étaient présents. Il lui semble que ce n'est pas forcément la meilleure description de la situation.

Dans le considérant n°5, elle pense qu'il y a une coquille. Ce serait "de la part de manifestants" plutôt que "entre manifestants".

Concernant l'amendement sur "le soutien le plus absolu", elle a l'impression qu'il a été accepté. Cela va dans le sens de leurs demandes.

Ils voudraient proposer aussi deux autres considérants :

"Considérant que la mobilisation citoyenne pacifiste est essentielle à la réussite de la conférence, nécessité reconnue par le chef de l'Etat lui-même aujourd'hui dans son discours.

Considérant la nécessité que l'état d'urgence soit appliquée avec tact et mesure et que les mesures de sécurité ne concourent pas à ajouter aux tensions et au climat anxieux".

C'est une inquiétude qu'il faut prendre en compte, juge-t-elle.

Dans les attendus, ils ajouteraient que "soient fermement condamnées les violences physiques et symboliques et les profanations à l'égard du mémorial improvisé". Elle croit que la Préfecture n'a pas relevé de blessé. Ils peuvent tout à fait déplorer les affrontements et déplorer que les forces de l'ordre se soient retrouvées dans cette situation, déplorer les agissements des groupuscules mais ils souhaiteraient aussi élargir en intégrant les profanations au mémorial. Cela lui paraîtrait plus juste.

Enfin, ils ajouteraient un deuxième attendu : "rappelle l'ardente nécessité de la réussite de la COP21 et des mobilisations citoyennes qui doivent se tenir dans un cadre apaisé et responsable."

Pierre AIDENBAUM trouve qu'avec ces propositions, ils dénaturent complètement le texte. Il considère que dans les propos tenus, il y a une certaine forme d'explication et de complaisance. Elargir sur le fait que tout se passe bien et que la COP21 soit une réussite, c'est autre chose.

Il souhaitait par ce vœu amendable qu'il y ait une condamnation ferme de ce qu'il s'est passé dimanche après-midi sans qu'aucune excuse ne soit trouvée à ces gens-là. La manifestation était interdite. Il est possible de braver les interdictions mais lorsque les interdictions sont bravées, il faut prendre ses responsabilités. Il se dit très ferme là-dessus. Les amendements proposés sur le 4e et le 5e plus les ajouts qu'ils veulent faire sont pour lui inacceptables. Cela n'a plus rien à voir avec le sens qu'il voulait donner à ce texte qui est peut-être un peu long. Il a été fait aujourd'hui en réaction avec ce qu'il s'est passé hier. Ces amendements dénatureraient complètement ce vœu. Ils disent que l'état d'urgence n'est pas

acceptable et que c'est parce qu'il y a l'état d'urgence, parce qu'ils n'ont pas pu manifester qu'ils sont devenus violents. Ce sont des propos inacceptables.

Il cède la parole à Mme Sylviane TROPPER.

Sylviane TROPPER regrette les propos tenus par Mme HUGUES. Cela correspond à beaucoup de choses qu'elle a vues hier sur les réseaux sociaux par des gens qu'elle connaît personnellement. Ils disent que ce n'était pas si violent que cela, qu'il n'y avait pas tant de monde que cela. Si les modifications doivent être faites par rapport à ce vœu, elle ne le votera pas.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Yves PESCHET.

Yves PESCHET s'en tient aux amendements qu'il a faits, à la reprise des amendements proposés par M. Gauthier CARON-THIBAUT moyennant quoi il votera.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES croit avoir dit 3 ou 4 fois à quel point ils dénonçaient les violences. L'amendement sur le considérant n°4 consiste à avoir une meilleure précision et, en aucun cas, excuser les comportements extrêmement violents des uns ou des autres. Elle signale par ailleurs qu'ils n'ont fait aucun commentaire sur l'état d'urgence dans les propositions qu'ils ont faites. M. le Maire estime que le vœu est dénaturé. Elle a plutôt l'impression qu'il était complété.

Elle a l'impression que ses propos sont dénaturés. Elle le regrette beaucoup. Encore une fois, ils dénoncent avec la plus grande fermeté les violences et les profanations qui ont été faites au mémorial avec une grande solennité.

Malheureusement, puisqu'ils ne peuvent pas voir leurs souhaits de compléments de ce vœu aboutir, ils vont choisir l'abstention en leur demandant de ne pas surinterpréter leurs propos et de bien se rappeler à quel point ils dénoncent ces violences et ces profanations et à quel point ils souhaitent que les rassemblements autorisés ou tolérés, que les manifestations pacifiques puissent effectivement faire entendre la voix des citoyennes et des citoyens pour que les négociations sur le climat soient un succès. Ils regrettent de ne pas avoir pu trouver un compromis qui aurait permis un vote unanime.

Pierre AIDENBAUM est d'accord avec elle sur le dernier point. Ils parlent bien des manifestations non autorisées. En l'occurrence, dans le texte proposé, il s'agit des manifestations non autorisées. Beaucoup ont condamné le fait que la marche pour le climat soit interdite. Avant même les événements, c'est ce qui leur avait fait reporter la brocante. La Préfecture de police a interdit d'organiser la brocante le dimanche. Aujourd'hui, il est heureux que cette marche ait été interdite. Cela aurait été incontrôlable.

Les forces de l'ordre étaient totalement mobilisées à la fois sur tout Paris pour sécuriser une série d'endroits et pour sécuriser la COP21. La Préfecture de police a fait savoir qu'ils étaient dans l'incapacité de sécuriser une manifestation d'ampleur qui aurait pu avoir lieu en temps normal. Sur une distance de République à Nation, des manifestants viennent de toute l'Europe non pas pour manifester mais pour casser. Il n'a aucune complaisance pour eux et ne cherche aucun motif d'explication.

Ils ont assisté dimanche à la place de la République à une véritable guérilla urbaine. Ils ont, comme lui, vu les images. Il a eu des commentaires de policiers du 3e qui étaient sur place. Il trouve personnellement que le fait qu'il n'y ait eu aucun blessé, notamment parmi les manifestants et les forces de l'ordre, est assez exceptionnel étant donné la violence des actions. Ce ne sont pas que des fleurs et des bougies qui ont été lancées. Sur les photos, il a vu des marteaux, des pierres, des bouteilles.

Il propose que demain, ils fassent passer le vœu avec les modifications pour qu'ils donnent leur accord ou pas sur les modifications apportées. Ils vont le voter mais il faut le réécrire : il sera transmis demain après avoir été voté ce soir. Il invite le groupe de Mme

HUGUES à réfléchir. Il aurait trouvé que le vœu aurait eu beaucoup plus de force s'il avait pu être voté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Il soumet ce vœu avec les petits amendements proposés au Conseil d'arrondissement.

Le vœu est adopté. (2 abstentions)

Pierre AIDENBAUM constate qu'il n'y a pas de questions diverses et rappelle la tenue des élections dimanche. Tout est bien organisé au niveau de la Mairie et des bureaux de vote. Il fait remarquer qu'il manque des assesseurs et lance un appel aux bonnes volontés. Il ajoute que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu lundi 1er février 2016.

Pierre AIDENBAUM lève la séance.

La séance est levée.